



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG ENTREPRISE ESPACE EUROPEEN DE L ENTREPRISE 6 RUE DE BERNE 67300 SCHILTIGHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Olivier GALISSON, représentant de la société A2MICILE EXECUTIVE BRETAGNE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 13 RUE DE LA RIVIERE 17290 AIGREFEUILLE D AUNIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
A2micile EXECUTIVE France	60	600 €
Olivier Galisson	40	400 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 décembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Service Clients

JST14